



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Arthur Petit, Président

Séance ordinaire du **11 octobre 2016**

Considérant que le préavis municipal N° 1 concernant:

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Compte d'attente pour frais d'étude

Placements de capitaux

Autorisations générales valables pour la législature 2016/2021

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 11 juillet 2016
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide

1. D'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas au maximum;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- au maximum par cas;
3. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 11 octobre 2016

Le Président
Arthur Petit



La Secrétaire
Violaine Cherpillod